Modèle[[1]](#endnote-2) de présentation des engagements volontaires pris dans le cadre de l’Initiative de Batumi pour une économie verte (Nicosia appel)

*À remplir par le pays/l'organisation soumissionnaire*

1. **Pays ou organisation :**

**2. Intitulé de l’action (indiquer entre parenthèses les numéros des domaines d’intervention concernés[[2]](#endnote-3)) :**

**3. Description de l’action :**

**4. Calendrier/objectifs d’étape, le cas échéant :**

**5. Type d’action[[3]](#endnote-4) :**

**6. Secteurs économiques[[4]](#endnote-5) :**

**7. Instruments de référence et sources, le cas échéant :**

**8. Retombées positives et incidences attendues :**

**9. Objectifs de développement durable à la réalisation desquels l’action pourrait contribuer :**

**10. Mise en œuvre de recommandations issues des études de la performance environnementale, le cas échéant :**

**11. Indicateurs objectivement vérifiables, le cas échéant :**

**12. Partenaire(s) :**

**13. Point de contact :**

Informations supplémentaires sur le centre d'intérêt de l'action à Nicosie :

* + **L'action est-elle liée au thème environnemental I de Nicosie: “Verdir l’économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable ”? (OUI / NON)**
    - *Si oui, veuillez indiquer ci-dessous à quels "Principes internationaux de bonnes pratiques pour les infrastructures durables[[5]](#endnote-6)" l'action contribue-t-elle:*
  + **L'action est-elle liée au thème environnemental II de Nicosie: “Appliquer les principes de l’économie circulaire au tourisme durable ”? (OUI / NON)**

1. Basé sur «Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement» (ECE/BATUMI.CONF/2016/6, Appendice).

   Page web: <https://unece.org/documents-and-materials> [↑](#endnote-ref-2)
2. Neuf domaines d'intervention intégrés ont été identifiés dans le Cadre stratégique:

   1 : Améliorer la mesure et la valorisation du capital naturel;

   2 : Promouvoir l’internalisation des externalités négatives et l’utilisation durable du capital naturel;

   3 : Renforcer les écosystèmes et les services écosystémiques dans le cadre de l’infrastructure écologique;

   4 : Orienter le comportement des consommateurs vers des modes de consommation durables;

   5 : Développer un capital physique non polluant pour des modèles de production durables;

   6 : Promouvoir un commerce vert et équitable;

   7 : Augmenter le nombre d’emplois verts et décents tout en développant le capital humain requis;

   8 : Améliorer l’accès aux services, à une vie saine et au bien-être;

   9 : Promouvoir la participation du public et l’éducation au développement durable. [↑](#endnote-ref-3)
3. Conformément au Cadre stratégique, trois types d’actions sont proposés :

   a) instruments juridiques, réglementaires et politiques;

   b) instruments économiques et budgétaires; et

   c) instruments d’information, fondés sur l’éducation, de renforcement des capacités et d’application volontaire.

   Les pays et les organisations peuvent faire référence à l’une ou l’autre de ces trois catégories, selon qu’il convient. [↑](#endnote-ref-4)
4. Conformément au Cadre stratégique, trois groupes sectoriels sont proposés :

   a) ensemble de l’économie;

   b) villes; et

   c) secteurs spécifiques, notamment l’agriculture, la sylviculture, la pêche, l’énergie, les industries extractives, l’industrie manufacturière, les transports, l’eau, les déchets, le tourisme, le logement et le bâtiment. [↑](#endnote-ref-5)
5. Les Principes internationaux de bonnes pratiques pour les infrastructures durables (comme indiqué dans une résolution ultérieure de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement UNEP/EA.5/Res.9) établissent dix principes directeurs que les décideurs peuvent suivre pour aider à intégrer la durabilité dans la planification, la gestion et la livraison des infrastructures :

   1. Planification stratégique

   2. Fourniture de services réactifs, résilients et flexibles

   3. Évaluation complète du cycle de vie de la durabilité

   4. Éviter les impacts environnementaux des systèmes d'infrastructure et investir dans les infrastructures naturelles

   5. Efficacité des ressources et circularité

   6. Équité, inclusion et autonomisation

   7. Améliorer les avantages économiques

   8. Viabilité budgétaire et financements innovants

   9. Prise de décision transparente, inclusive et participative

   10. Prise de décision fondée sur des preuves

   Page web: <https://www.unep.org/resources/publication/international-good-practice-principles-sustainable-infrastructure> [↑](#endnote-ref-6)